

## Bars, bistrot, boutiques : patrimoine en péril ?

### Rachida Dati lance le « Printemps de la ruralité »

La nouvelle ministre de la Culture, Rachida Dati, a lancé début février « Le Printemps de la ruralité ». Durant deux mois, cette concertation nationale en ligne incite les professionnels de la culture à proposer des projets censés pallier le manque d'offre culturelle dans les zones rurales. Un bilan de l'initiative doit avoir lieu au printemps prochain.

### Fly me to the Koons

Des sculptures de l'artiste Jeff Koons se poseront sur la Lune, le jeudi 22 février. Actuellement en orbite, 125 de ses *Balloon Dogs* se trouvent à bord d'un atterrisseur lunaire lancé par une fusée de *Space X*. Le milliardaire Elon Musk, PDG de l'entreprise d'aérospatiale, est à l'origine de ce projet intitulé « Jeff Koons: Moon Phases Project ».

### La Tour Eiffel fermée pour grève

Les salariés de la Tour Eiffel ont lancé une grève reconductible, lundi 19 février. Une annonce qui a contraint à la fermeture du monument. Les syndicats de la société d'exploitation du monument dénoncent une mauvaise gestion financière du lieu par la mairie de Paris.



À Paris, cette boutique bicentenaire est menacée de fermeture. Crédits photo : Guillaume Laffy

### Protéger le « patrimoine du quotidien »

La devanture ressemble à n'importe quel bistro de quartier. Mais une fois à l'intérieur, *Le Cyrano* dévoile un décor enchanteur : miroirs ornements, vieux luminaires d'époque, ce restaurant français, ancienne maison close, date du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Pourtant, il n'est pas reconnu comme tel.

Ils sont nombreux ces restaurants, bars, boutiques à ne pas être inscrits comme des éléments du patrimoine parisien. Une reconnaissance légale selon le Code du patrimoine qui permet de protéger les lieux de rénovations ou travaux abusifs. Or, selon Didier Rykner, historien et directeur de la rédaction de *La Tribune de l'art*, ces lieux typiques de l'âme de la ville sont négligés par le Ministère de la culture, et par son instance locale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France.

Il n'existe pas, en effet, de recensement spécifique de ces lieux au titre des monuments historiques en Ile-de-

France, même si selon la DRAC, des cas de protection existent et des dossiers nouveaux peuvent être instruits. « J'ai demandé à la DRAC de protéger *Le Cyrano*. On m'a répondu qu'ils travaillaient par campagne de protection, et que je devais leur faire une liste de lieux qui le méritaient. Mais ça c'est leur travail. » déplore Didier Rykner.

Pour pallier ces manques, des initiatives de la société civile existent : l'association SOS Paris se bat pour protéger des lieux emblématiques de la capitale. Depuis décembre, elle lutte pour préserver une boutique vieille de 200 ans (*voir-ci-contre*). Située à côté du Conseil constitutionnel, *À l'Oriental* est menacée de fermeture car l'institution souhaite s'agrandir. Elle bénéficie pourtant du périmètre de protection patrimonial. La décision est en cours de délibération. Si la DRAC ne se prononce pas sur le sujet, elle prévient : « Tout travail futur dans le local devra recueillir notre accord préalable. »

Perla Msika

## REPORTAGE

### À Paris, une boutique historique menacée de fermeture

« À l'Oriental » existe depuis 1818. Elle est collée au Conseil Constitutionnel qui expulse la gérante pour s'agrandir.



À gauche, Rakel Van Kote, gérante de la boutique *À l'Oriental*. À droite, Christine Nédélec, secrétaire générale de l'association SOS Paris. Crédits photo : Perla Msika

Avec son manteau et son sac à main, Rakel Van Kote traîne un bagage à roulette. Une valise noire bien encombrante dont elle agrippe fermement le manche, comme si elle se tenait prête à partir. À l'intérieur, elle nous le dévoilera plus tard, une avalanche de photographies grand format de sa bien-aimée boutique. Ironique quand on sait ce qui l'amène, ce jeudi 15 février au Tribunal Judiciaire de Paris, dans le XVII<sup>ème</sup> arrondissement.

Devant le tribunal administratif, cette commerçante vient contester l'expulsion et la fermeture du magasin *À l'Oriental* qu'elle tient depuis 25 ans. Situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris sous les arcades du Palais-Royal, ce bazar pittoresque, vendeur de pipes de collections, d'articles pour fumeurs et d'objets d'art, s'inscrit parfaitement dans le décor historique du coin. *À l'Oriental* existe depuis 1818. Malheureusement pour elle, la boutique est adjacente d'un voisin bien imposant qui a décidé d'étendre ses quartiers. À la demande de son président, Laurent Fabius, le Conseil Constitutionnel prévoit d'y installer une salle d'accueil et d'étendre sa boutique de souvenirs.

La démarche est menée par le Centre des Monuments nationaux (CMN), un établissement public d'État à qui appartient, à la fois la boutique et le Conseil Constitutionnel. Le 31 décembre 2022, l'instance décide de ne pas renouveler la convention d'occupation du magasin, arrivée à échéance. Le 25 septembre 2023, elle saisit le tribunal administratif qui prononce un avis d'expulsion.

Dès lors, le combat est inéquitable. Et l'avocat de Madame Van Kote, Maître Sorin Margulis le sait. Devant ce tribunal administratif, saisi en référé, c'est-à-dire en urgence, la juridiction doit délibérer du bien-fondé de la dé-

cision d'expulsion. L'avocat sait que celle-ci a peu de chance d'être contestée mais il joue le tout pour le tout en appelant d'abord au « contexte » dont est porteuse cette boutique, « la plus ancienne du Palais-Royal » détaille-il à la présidente du tribunal.

Sa plaidoirie étouffe les sanglots de Rakel Van Kote. À ses côtés, Christine Nédélec, secrétaire générale de SOS Paris, la reconforte. Depuis le mois de décembre, cette association de défense du patrimoine architectural soutient la gérante. En janvier, elle a lancé une pétition pour empêcher l'annexion de la boutique (25551 signatures) et un appel aux dons pour l'aider à déménager son stock dans un autre commerce, le temps que la décision soit rendue.

Maître Margulis dénonce aussi « la brutalité » avec laquelle sa cliente aurait été expulsée. Une affaire expédiée, selon lui, pour « faire plaisir à Monsieur Fabius ». Le commandement d'expulsion de l'huissier, assure-t-il n'a pas été signé par un juge et le CMN se serait autorisé à signer un bail avec le Conseil Constitutionnel avant même qu'un avis d'expulsion ne soit prononcé.

Rakel Van Kote, elle, n'a même pas pu réunir ses effets personnels. Le 22 janvier au matin, la commerçante trouve la porte de sa boutique scellée, les serrures changées. Les articles de son magasin ont été transportés dans un garde-meuble en banlieue parisienne. « Toute ma maison, toute ma vie sont dans ce magasin. On m'a coupé ma vie » lâche la gérante désespérée. À chaque fois qu'elle revient sur son expulsion, elle frôle le malaise. « C'est à la fois le fait du prince et l'excès de pouvoir. Monsieur Fabius décide qu'il a le droit de vie ou de mort sur quelqu'un pour agrandir sa salle d'attente » poursuit Maître Mar-

gulis avant d'ironiser : « Je me demande si sur place, on entend pas déjà les bruits de marteau-piqueur ».

Le délibéré est attendu le 21 mars prochain. Maître Romain Lauret, avocat du CMN n'a pas souhaité répondre à nos questions. Sa plaidoirie a néanmoins opposer que la procédure administrative était en règle et justifier l'initiative d'extension de l'institution. « Le Conseil Constitutionnel est de plus en plus mis en avant via une visibilité politique et médiatique. L'aménagement de son rez-de-chaussée relève de l'intérêt général ».

Sur place, pas encore de chantiers mais un large échafaudage estampillé « Conseil Constitutionnel ». Il cache le périmètre de la boutique, à l'exception de sa devanture qui donne sur les colonnes de Buren. Mêmes portes closes, *À l'Oriental* attire les passants. Des habitués ou des curieux, intrigués par cette façade digne d'un film d'époque. Ce n'était pas rare, raconte Rakel Van Kote, que des réalisateurs viennent lui emprunter des objets. Elle affirme avoir déjà prêté sa boutique pour un tournage.

Derrière sa vitrine désormais vidée et poussiéreuse, on aperçoit des étagères vides et un escalier en colimaçon typique du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Quelques pipes, des dessins et une pancarte style Art nouveau gisent à l'intérieur, comme de modestes traces de vie. À la tombée du jour, notre regard est happé par les lumières orangées de la devanture mitoyenne. Des taches de bleu, blanc et rouge un peu partout. Inaugurée en 2020, la reluisante boutique de souvenirs du Conseil Constitutionnel a trouvé ses marques. Auparavant à cet endroit se trouvait un vieux magasin de timbres anciens.

Perla Msika